



COMMISSION ARBITRES

MARDI 19/04/2022 à 18h30

Procès-Verbal N°553

Président : SABATINO Joseph

Présents : TREVISAN Ludovic (CD)

Excusé : LALO Aboubakar, KODJADJANIAN Jean-Marie

arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX ARBITRES / OBSERVATEURS

- **IMPORTANT** : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.

- **RAPPEL AUX ARBITRES**

Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, réserve technique et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel)

- Rapport non conforme : amende 10 €
- Rapport non envoyé : amende 30 €
- Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014) Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera

autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

La CDA demande aux arbitres officiant en féminines de faire respecter le règlement ci-dessus

• ECUSSENS

Les arbitres ayant réussi la FIA au cours de la saison 2019-2020 sont invités à se faire connaître et à se rapprocher de la CDA. Une cérémonie officielle de l'UNAF avec la CDA sera organisée pour la remise des écussons à une date qui sera à définir.

• RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

TUTORATS

Les arbitres ayant effectué des tutorats doivent impérativement rendre leurs rapports au district (ces rapports servent de justificatifs pour vous faire régler).

Essayer de faire vos rapports avec sérieux, de façon lisible, en mettant bien la date, la rencontre, le niveau etc.

CANDIDATURE TUTORAT En raison du nombre d'arbitres restant à suivre et ceux à venir, (FIA MOIDIEU et SASSENAGE) les arbitres désireux de faire un tutorat sont priés de contacter **M. VAGNEUX Luc, responsable Tutorats (06 30 34 44 39). Merci d'adresser également un mail à la CDA.**

LA CDA demande aux nouveaux arbitres stagiaires qui ont réussi l'examen aux formations de MOIDIEU et SASSENAGE (comme évoqué les jours de la formation) de regarder leurs designations sur le portail des officiels qu'il ont créés pour être désignés et :

Pour leur premier match si pas d'accompagnateur tuteur de voir avec leur club représentatif de pouvoir se faire assister ou aider par une personne référente de celui-ci du fait du manque de tuteurs arbitres disponibles

DESIGNATIONS :

Veillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère

| Nom | Catégorie | Téléphone | Courriel |
|----------------------------|---|-----------------|--|
| FARKAS Leo | Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS U20 District | 07-85-98-74-44 | designation.isere@gmail.com |
| YUKSEL Ferdinand | D3-D4- D5 – U18 Ligue – FEMININES Jeunes Ligues | 06-17-14-62-03 | yuksel.ferdinand@gmail.com |
| CUSANNO Stéphane | U 17 + U15 | 06-46-41-36-44- | designateursjeunesarbitres38@hotmail.com |
| AKYUREK Mustafa | Foot entreprise, Futsal | 06-58-92-79-30 | Mustaky38@yahoo.fr |

OBSERVATEURS

| | | | |
|-----------|-----------|----------------|--|
| CHARLES | JACQUES | 06 87 88 47 39 | jacques.charles0982@orange.fr |
| DETHOOR | SYLVAIN | 06 61 72 39 97 | sdethoor@free.fr |
| FELIX | DANIEL | 06 85 08 31 77 | daniel.josette.felix@orange.fr |
| MARCE | CHRISTIAN | 06 03 69 05 94 | christianmarce@gmx.fr |
| SPARAPANO | PATRICK | 07 83 30 10 74 | psparapano@gmail.com |
| TAPIA | JOSE | 06 28 06 42 62 | Josetapia@free.fr |
| THOMET | JEAN | 06 48 96 25 42 | thomet.jean@orange.fr |

COURRIERS DES ARBITRES / OBSERVATIONS NOTE AUX ARBITRES

Merci de prendre en compte le nouveau barème d'indemnités d'arbitrage disponible sur le site du District, onglet arbitrage, rubrique docs arbitres.

Lorsque vous êtes indisponible hors délai, en plus de prévenir votre désignateur, vous devez poser votre indisponibilité sur le site portail des officiels.

Tout arbitre désigné par erreur pour arbitrer son club doit impérativement contacter son désignateur pour changement.

Important :

Les désignations Ligue Jeunes à partir des U14 sont dorénavant assurées par YUKSEL Ferdinand et les désignations jeunes district U20 D1 D2 par FARKAS LEO

Les arbitres qui n'ont pas de désignation sur leur compte pour X raisons doivent impérativement contacter leur désignateur. Et le District en cas de problème sur le portail officiel.

Les jeunes arbitres(18 ans), disponibles le dimanche en féminines doivent en faire part à la commission et aux désignateurs concernés.

COURRIERS CLUBS

SP VOUREY : demande d'arbitre match D5 PB VOUREY/ UOP SMH du 08/05/2022 . Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos possibilités.

COURRIERS ARBITRES

CHELLOUG Sofiane : Problème de paiement Match – Réponse et procédure vous a été transmise par mail

BUCHET Kevin : Envoi d'un certificat médical.pour indisponibilité Pris note.

CORBEL Severin : Envoi d'un certificat médical.pour indisponibilité Pris note

SAINT ALBIN Laurent : : Envoi d'un certificat médical.pour indisponibilité Pris note.

ANAR AKDIM Kamel : rapport tutorat , pris note .

BEN EL HADJ Zied : rapport observateur .pris note.

TEPPOZ Anthony : necessaire fait vu ensemble au telephone .

LEVEUGLE Pierre : coordonnées nouvelle adresse postale pris note .

TAPIA José : pris note de votre courrier , remerciements , transmis au responsable pour suite à donner .

DESTRAS Patrick : comme convenu par telephone voir avec le responsable des observateurs pour tes rapports non reçus .

RAPPEL AUX CLUBS

RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

- **Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match** en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.

La CDA informe les clubs qu'elle ne tolérera plus les demandes d'arbitre qui passent directement par les désignateurs. En effet, toute requête doit être transmise au District avec ampliation à la CDA.

Toutes les demandes (ou courriers divers) doivent être envoyées le mardi avant midi - au plus tard- pour un traitement diligent lors de la réunion de la CDA.

**ATTENTION
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.